
Séance du 11 janvier 2017

Date de la convocation

5 janvier 2017

Date de l'affichage du
compte-rendu de la séance :
19 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le onze janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Hornoy le Bourg, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur James FROIDURE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

FROIDURE James	BOULONGNE Bernadette	DOINEL Richard
SINOQUET Céline	RUELLE Hervé	HATTE Xavier
PASCHAL Benoît	ROUX Alain	
SANGNIER Bertille	BRIANCHON Sandrine	
DEMAREST Vincent	BECQUET Christiane	

A 18H 32, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte ; le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Absents excusés : LEFEVRE Gérard, CUVILLIERS Maryline et DESCAMPS Laura

Absents non excusés : ROUX Carole, POUHAER Marie, LEULLIER Samuel et ROMAIN Davy

Madame Laura DESCAMPS a donné pouvoir à James FROIDURE.

Madame Christiane BECQUET a été nommée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|------------|-----------------------------------------------------------|
| N° 2017/01 | 1. Vote des délégués communautaires |
| N° 2017/02 | 2. Subventions DETR 2017 |
| N° 2017/03 | 3. Indemnités du receveur municipal |
| N° 2017/04 | 4. AFIR : - Autorisation d'aménagement |
| N° 2017/05 | - Autorisation d'accès |
| N° 2017/06 | 5. Dons à la commune |
| | 6. Réflexion sur les professionnels de la maison de santé |

Monsieur le Maire propose à Mme BRIANCHON de donner lecture du compte-rendu de la réunion du 5 décembre 2016 ;

Mme BECQUET indique que le coût de la salle de sport de Beaucamps le Vieux n'a pas été indiqué dans le compte-rendu.

Après cette modification apportée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1 – VOTE DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES – N°2017/01

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2016 portant création au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Sommes Sud-Ouest issue de la fusion de la Communauté de Communes du Contynois, de la Communauté de Commune de la Région de Oisemont et de la Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois.

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture de la Somme, la représentativité des communes au sein du conseil communautaire pour la commune d'Hornoy le Bourg est de 4 délégués.

Monsieur Froidure indique que Mme Céline SINOQUET, Messieurs Richard DOINEL, Vincent DEMAREST et lui-même, se portent volontaires pour représenter la commune d'Hornoy le Bourg au sein du conseil communautaire.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si une autre personne souhaite se présenter. Aucun membre ne répond favorablement.

Monsieur PASCHAL Benoît et Madame SANGNIER Bertille ne souhaitent plus être délégués communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit à l'unanimité :

- Le Maire, James FROIDURE
- Céline SINOQUET
- Vincent DEMAREST
- Richard DOINEL

Madame Boulongne souhaite que l'assemblée municipale soit tenue informée des sujets évoqués lors des conseils communautaires.

Monsieur le Maire indique que l'élection du nouveau Président de la CCSSO (Communauté de Communes Sommes Sud-Ouest) aura lieu le vendredi 20 janvier 2017.

2 – SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017 - N°2017/02

Monsieur le Maire présente les dotations auxquelles la commune pourrait prétendre, en fonction des travaux à réaliser.

Monsieur le Maire propose de demander des subventions au titre de la DETR 2017 pour les travaux suivants :

- extension du bâtiment communal à hauteur de 100 000€. Celui-ci se trouve actuellement en deux parties. Cette extension faciliterait la construction du lotissement des quatre arbres.
- achat de matériel informatique pour un montant de 12 000 €, comprenant un serveur, un vidéo projecteur et postes de travail.

Le conseil municipal adopte ce projet qui lui est présenté et sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR.

3 – INDEMNITES DU RECEVEUR MUNICIPAL N°2017/03

Le conseil municipal, vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Dominique ZURBACH à compter du 1^{er} septembre 2016, date de son arrivée.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires au taux maximal prévu par la loi.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

4. – AUTORISATION D'AMENAGEMENT ET D'ACCES A L'AFIR DE GAUVILLE N°2017/04 et N°2017/05

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'AFIR (Association Foncière Intercommunale) de Gauville souhaite exploiter une carrière de craie à Blanche Maison (parcelle XY n°18).

Ainsi, pour accéder à cette parcelle, il serait nécessaire d'aménager le chemin qui relie la parcelle de la carrière à la départementale D189 qui passe à Tronchoy et à Bezencourt et d'autoriser les engins agricoles à circuler quelques semaines par an.

- N° 2017/04 : Le conseil municipal autorise l'AFIR de Gauville à aménager le chemin rural, pour faciliter l'accès et la circulation, devant la parcelle cadastrée XY n°18, commune d'Hornoy le Bourg pour exploiter une carrière de craie.
- N°2017/05 : Le conseil municipal autorise les engins agricoles liés à l'exploitation de la carrière à utiliser le chemin rural pour évacuer la craie. Un constat sera effectué avant le début des travaux, les dégâts éventuels seront réparés à la charge de l'AFIR de Gauville.

Monsieur le Maire se réserve le droit de veiller au bon déroulement des opérations sous la responsabilité de président de l'AFIR.

5 – DONS A LA COMMUNE -N°2017/06

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre une délibération acceptant d'une manière générale les dons et legs faits à la commune sans conditions, ni charges.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

6 – REFLEXION SUR LES PROFESSIONNELS DE LA MAISON DE SANTE

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée de la difficulté de recruter un médecin à la maison de santé.

Celui-ci propose de salarier un médecin. En effet, Monsieur le Maire a eu l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises une femme médecin potentiellement intéressée par le poste.

Ce projet de recrutement serait porté par le CCAS d'Hornoy en lien avec l'EHPAD, avec un soutien financier de la commune.

Monsieur le Maire propose une réflexion sur ce sujet afin de porter ce projet à bien. En découle alors la création d'une commission.

Monsieur le Maire interroge l'assemblée pour connaître les volontaires. Mesdames Céline SINOQUET, Bernadette BOULONGNE et Messieurs Vincent DEMAREST et Richard DOINEL se portent volontaires. Monsieur Froidure précise qu'il fera également partie de la commission.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

N'ayant pas de questions diverses à l'ordre du jour,

La séance est levée à 20 h 45